



Séance ordinaire du 12 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 12 août 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absente: Madame Annie Chevalier, conseillère poste no. 6

1 **RÉSOLUTION 2024-08-183** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2024-08-184** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

5.6 *Autoriser la directrice générale à faire le bilan des dommages causés par la météo du 9 août 2024 et de procéder aux demandes d'aide financière mises en place par le gouvernement pour la réparation des chemins*

5.7 *Mandater la firme PFD Avocats pour le traitement d'un grief*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. Information aux citoyens



Séance ordinaire
du 12 août 2024

4.1. Maire

5. Administration et ressources humaines

5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de juillet 2024

5.2. Confirmation de l'embauche de madame Maude Plouffe, à titre de pompière à temps partiel

5.3. Confirmation de la nomination de monsieur David Dupras, à titre de lieutenant pompier

5.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-561 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 822 505\$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie

5.5. Achat et installation de caméras et système de surveillance au garage municipal

6. Période de questions

7. Sécurité publique

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

8.1. Approbation et autorisation de signature à l'Avenant no. 1 à la convention intervenue concernant le ponceau chemin Rivière-Rouge (modalités de versement de l'aide financière)

8.2. Achat de gravier pour l'entretien des chemins

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

9.1. Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 6 176 226 du cadastre du Québec

9.2. Reprise d'un projet de développement au Lac Brochet

9.3. Autoriser la directrice générale adjointe à faire les démarches nécessaires pour faire arpenter des terrains dont la municipalité est propriétaire

9.4. Dépôt d'un projet au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec pour créer des aires protégées sur le territoire de la municipalité



Séance ordinaire
du 12 août 2024

- 10. Loisirs, culture et vie communautaire
- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3 **RÉSOLUTION 2024-08-185**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 JUILLET 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2024-08-186**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
JUILLET 2024

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juillet 2024, au montant de 299 192,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 **RÉSOLUTION 2024-08-187**
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME MAUDE
PLOUFFE À TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de madame Maude Plouffe à titre de pompière à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution numéro 2023-08-162);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer l'embauche de madame Maude Plouffe, à titre de pompière à temps partiel, et ce, à compter du 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 août 2024

**5.3 RÉSOLUTION 2024-08-188
CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR DAVID
DUPRAS À TITRE DE LIEUTENANT POMPIER**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de la nomination de monsieur David Dupras à titre de lieutenant pompier, et que celle-ci est terminée (résolution numéro 2023-08-163);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de confirmer la nomination de monsieur David Dupras, à titre de lieutenant pompier, et ce, à compter du 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-
561 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 822 505\$ POUR L'ACHAT D'UN
CAMION CITERNE AUTOPOMPE INCENDIE**

Avis de motion est donné par madame Marie-Claude Bélanger qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement d'emprunt numéro 2024-561 pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie.

**5.5 RÉSOLUTION 2024-08-189
ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS ET SYSTÈME DE
SURVEILLANCE AU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'entériner l'achat et l'installation de caméras et système de surveillance pour le garage municipal et la caserne des pompiers, par la compagnie Telus, au montant de 16 133,50 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.6 RÉSOLUTION 2024-08-190
AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À FAIRE LE BILAN DES
DOMMAGES CAUSÉS PAR LA MÉTÉO DU 9 AOÛT 2024 ET DE
PROCÉDER AUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE MISES EN
PLACE PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RÉPARATION DES
CHEMINS**

CONSIDÉRANT les dommages importants survenus lors des fortes pluies du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décrété l'état d'urgence le 9 août 2024 à 16h00;



Séance ordinaire
du 12 août 2024

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité des citoyens et des usagers qui empruntent les routes de la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT la demande d'entraide de la municipalité voisine, La Macaza, qui a généré pour la municipalité des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder aux dépenses nécessaires pour la réparation desdits chemins et à faire les demandes d'aide financière mises en place par le gouvernement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES

**5.7 RÉSOLUTION 2024-08-191
MANDATER LA FIRME PFD AVOCATS POUR LE TRAITEMENT
D'UN GRIEF**

CONSIDÉRANT la réception d'un grief de la part d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de mandater la firme PFD Avocats afin de procéder au traitement dudit grief.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**8.1 RÉSOLUTION 2024-08-192
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES À
L'AVENANT NO. 1 À LA CONVENTION INTERVENUE
CONCERNANT LE PONCEAU CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE
(MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE)**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le maire Jacques Allard ainsi que la directrice générale madame Céline Chicoine, à signer l'avenant no. 1 à la convention d'aide financière intervenue le 23 janvier 2023 ayant comme objet l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.2 RÉSOLUTION 2024-08-193
ACHAT DE GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture d'abrasif de type MG 10-14 (0-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, pour un minimum de 4000 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et



Séance ordinaire
du 12 août 2024

résolu d'acheter de Les Agrégats de Labelle Inc., 4000 tonnes d'abrasif de type MG 10-14 (0-/38''), pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, au coût de 15 795,39 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.1

**RÉSOLUTION 2024-08-194
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT NUMÉRO
6 176 226**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation 2000-348 relative au zonage, chapitre 4, article 4.3 oblige une mesure frontale à la rue d'un minimum de 19m;

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 6 176 226 du cadastre officiel du Québec a une mesure frontale à la rue de 18,29m;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire aimerait vendre sa propriété actuelle sur l'autre lot et se construire une nouvelle résidence sur le lot présent, mais que selon la réglementation, le lot est actuellement non constructible car il manque 0,71m de frontage à la rue;

CONSIDÉRANT QUE le lot est contigu à un terrain vacant et qu'il a une superficie suffisante pour construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan d'arpenteur, une fondation en ruine (à démolir) est indiquée chevauchant le lot numéro 6 176 226 ainsi que le lot voisin.

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 9 juillet 2024;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, à condition que la fondation en ruine soit démolie, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accorder le droit de construire sur le lot 6 176 226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.2

**RÉSOLUTION 2024-08-195
REPRISE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU LAC BROCHET**

CONSIDÉRANT que La Municipalité de L'Ascension souhaite développer sa communauté et a besoin d'accroître ses revenus ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, un accord de principe avait été signé avec messieurs Hubert Dorris et Daniel Lewis, promoteurs pour le développement d'un projet récréotouristique aux alentours du Lac Brochet et que des travaux d'infrastructure ont été amorcés mais ont dû être abandonnés en 2012 suite à certaines difficultés de réalisation et le contexte de l'époque menant à l'abandon du projet ;



Séance ordinaire
du 12 août 2024

CONSIDÉRANT que messieurs Dorris et Lewis ont pris contact avec la Municipalité de L'Ascension afin de vérifier l'intérêt de celle-ci à supporter leur projet ;

CONSIDÉRANT que messieurs Dorris et Lewis sont venus rencontrer la Municipalité pour échanger sur la façon dont ils imaginent la reprise et la poursuite du projet de développement au Lac Brochet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension et son comité d'urbanisme ont trouvé beaucoup d'intérêt à reprendre ce partenariat de développement du Lac Brochet qui se veut respectueux de principes environnementaux sérieux ;

CONSIDÉRANT que la MRC Antoine-Labelle et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avaient déjà approché la Municipalité de L'Ascension pour valider l'intérêt de développer un projet conjoint dans le secteur du Lac Brochet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Ascension demande à la MRC Antoine-Labelle de suspendre le projet de location de terrains en terres publiques autour du Lac Brochet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.3

RÉSOLUTION 2024-08-196

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR FAIRE ARPENTER DES TERRAINS DONT LA MUNICIPALITÉ EST PROPRIÉTAIRE

CONSIDÉRANT le manque d'hébergement sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité de L'Ascension de vendre des terrains qui lui appartiennent aux alentours du Lac Mousseau;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu le 19 juillet 2024 concernant un développement potentiel dans ce secteur et qu'une étude d'un biologiste a été présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser madame Kim Hut, directrice générale adjointe à mandater un arpenteur géomètre afin de faire vérifier les terrains potentiellement vendables dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 août 2024

9.4

**RÉSOLUTION 2024-08-197
DÉPÔT D'UN PROJET AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA
FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC POUR CRÉER DES AIRES
PROTÉGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a pris l'engagement d'atteindre la cible de conservation de 30% du territoire du Québec d'ici 2030 et qu'il a sollicité les municipalités et villes pour l'aider à réaliser cet objectif;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec vient de lancer un appel à projet en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est soucieuse de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension se déploie sur un vaste territoire riche en biodiversité dont plusieurs portions répondent aux critères permettant d'accéder à la dénomination « aires protégées » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a identifié deux secteurs qu'elle souhaite proposer dans le cadre du présent projet soit la forêt Mousseau en y annexant les terres publiques intramunicipales entre la forêt et le Lac Mousseau de même que la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge en y annexant la portion « Jarret de chien » et les lots de terres publiques en rive gauche, au sud de la ligne 735;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension aurait avec la réalisation de ces ajouts d'aires protégées, environ 10% de son territoire transformé en aires protégées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Ascension autorise la présentation d'un projet d'aires protégées en 2 volets à la MRC d'Antoine-Labelle et au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec d'ici le 15 octobre 2024. Le statut VI, « aire protégée d'utilisation durable » pour la portion du Lac Mousseau et le statut II, « réserve de biodiversité » pour la portion du Jarret de Chien seront demandés. La Municipalité de L'Ascension autorise aussi la direction, à signer tout document à cet effet et à faire tous les suivis nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11

CORRESPONDANCE

12

PÉRIODE DE QUESTIONS



Séance ordinaire
du 12 août 2024

13

**RÉSOLUTION 2024-08-198
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire